

Portugal

Raul M. A. Sardinha et Michael Richards

Table des matières

1.	HISTORIQUE DE LA FORESTERIE AU PORTUGAL	313
2.	LE PORTUGAL ET LA FORESTERIE TROPICALE	313
3.	STRUCTURE DES APPORTS D'AIDE	314
3.1	La structure et l'organisation de l'aide	315
3.2	Les acteurs de la coopération	317
3.3	Initiatives multilatérales dans le domaine forestier	317
4.	LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE FORESTIER	317
4.1	Priorités sectorielles	317
4.2	La "politique" de foresterie tropicale	317
4.3	Raisons de la faible priorité accordée à la foresterie tropicale	318
4.4	Priorités géographiques	318
5.	TYPE ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS FINANCÉS	319
6.	RECHERCHE ET FORMATION	319
7.	LA MÉTHODOLOGIE DU CYCLE DES PROJETS	320
7.1	Identification et examen préalable des projets	320
7.2	Suivi et évaluation	321
8.	EXAMEN DE PROJET	321
8.1	Le projet d'appui à l'industrie forestière en Guinée-Bissau	321
9.	CONCLUSION	321
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	322
	CONTACTS CLÉS	322
	SIGLES ET ACRONYMES	322
	REMERCIEMENTS	323

1. HISTORIQUE DE LA FORESTERIE AU PORTUGAL

L'histoire des forêts du Portugal est liée à un processus de déboisement et de reboisement. Dès la fin du XVIII^e siècle, la récupération de terres destinées à l'agriculture, le développement de l'élevage et l'accroissement de la demande en bois avaient contribué à réduire la superficie boisée à environ 5,5 % du territoire portugais. Cette tendance ne fut renversée qu'au XIX^e siècle, lorsque les campagnes de plantation d'arbres reçurent l'appui scientifique et politique requis. Le développement de l'administration forestière, le transfert des domaines de la Couronne à l'administration publique, et le rôle des forêts communales sont bien documentés (Baeta Neves, 1978 ; Devy-Vareta, 1985 ; Neiva Vieira, 1990 ; Brouwer, 1993).

Le développement du service forestier public fut lié à trois grands facteurs historiques : l'exercice des droits de chasse royaux, l'administration des ressources en bois pendant "l'empire maritime" portugais, et le mouvement scientifique au XIX^e de l'époque des lumières. Pendant l'ère féodale, les forêts étaient toutes des domaines appartenant à la Couronne, où les membres de la royauté et de la noblesse exerçaient leurs droits de chasse, et jusqu'au XIX^e siècle un département de la Maison royale fut chargé de concéder ces droits. L'expansion que connut à partir du XV^e siècle l'empire portugais – un empire qui, littéralement, flottait sur des navires reliant Lisbonne aux côtes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine (Boxer, 1969), engendra une perte si rapide des forêts royales que les exportations de bois furent interdites en 1471 : la marine portugaise devint alors tributaire d'importations de bois de la Flandre et de pays de la mer baltique. Cette situation mena à plusieurs tentatives de contrôle des récoltes de bois, et notamment à la création en 1450 d'un service chargé de gérer la forêt royale de Leiria, ainsi qu'à l'adoption de plusieurs lois, dont une en 1565, destinées à encourager les actions de reboisement (Neiva Vieira, 1991). En 1797, le Conseil du Trésor de la marine fut chargé de la restauration des forêts royales.

Le troisième fondement du service forestier public remonte à l'époque des lumières, qui vit le développement d'un mode de pensée plus scientifique dans le domaine de l'agriculture et de la foresterie. Le premier forestier portugais professionnel, José Bonifácio de Andrade e Silva, fut formé en Allemagne, et à son retour, au début du XIX^e siècle, il insista sur la nécessité de reconstituer les forêts, d'améliorer la protection et l'aménagement des forêts existantes, et de réorganiser l'administration des forêts royales. Le Service forestier fut créé en 1824, soit trois ans après la séparation de la Maison du roi et de l'État. Il fut d'abord organisé de manière décentralisée et réparti entre 19 circonscriptions¹, mais en 1872 il fut centralisé en trois divisions (nord, centre et sud). Une loi datant de 1886 mena à la première grande tentative de reboisement des terres communales.

En 1901, une loi reconnut explicitement le rôle des forêts dans le domaine de l'hydrologie et de la protection des bassins-versants ainsi que leurs impacts potentiels

sur le climat, et définît trois types de régimes forestiers, en fonction du statut foncier² et du niveau d'intervention de l'État : le "régime forestier total" sur les terres de l'État gérées par le Service forestier, le "régime forestier partiel" sur les terres communales (municipales ou paroissiales), gérées à la fois par le Service forestier et les "propriétaires", et le "régime forestier simple" sur les terres privées gérées par leur propriétaire. Néanmoins, une loi obligea en 1903 les propriétaires communaux et privés à accepter des interventions du Service forestier et permit à l'État de stabiliser des dunes de sable des régions littorales et de reboiser des zones communales de montagne sans avoir recours à l'expropriation. Le Service forestier fut à nouveau réorganisé en 1918 en un office central gérant 8 circonscriptions, 18 "régences" et 121 cantons.

Au cours des années 30, le reboisement devint la plus haute priorité, concrétisée surtout par le "Plan de reboisement des terres communales au nord du Tage", dans le cadre duquel le Service forestier reboisa quelque 383 000 ha pendant 20 ans à partir de 1935 (Mendonça 1961). La dynamique du programme s'infléchit néanmoins en raison de divers problèmes liés aux interventions de l'État. Il fut reconnu que la participation du secteur privé aux campagnes forestières était insuffisante, et le Fonds de développement forestier fut créé en 1945 pour fournir crédits et subventions pour la plantation d'arbres. L'impact obtenu fut d'abord faible, mais à la suite d'une réorganisation menée en 1966, quelque 240 000 ha furent reboisés jusqu'en 1986. À la suite de l'adhésion du Portugal à l'UE, 111 millions d'ECU furent fournis pour mettre en place le Programme d'action forestière. Le but était de reboiser 400 000 ha en dix ans, mais en fait la superficie des pinèdes régressa, en raison d'incendies et de problèmes imputables aux politiques, si bien qu'à l'heure actuelle les sources nationales de bois ne permettent pas de répondre à la demande industrielle.

À l'instigation d'ONG, de nombreuses voix au sein du peuple ont récemment critiqué les plantations, surtout d'essences exotiques telles que les eucalyptus, pour des motifs sociaux et écologiques. Bien que la politique forestière tienne mieux compte des aspects sociaux, des incitations faibles et un manque de recherche ont freiné le développement de plantations "plus écologiques".

2. LE PORTUGAL ET LA FORESTERIE TROPICALE

Les activités du Portugal dans le domaine de la foresterie tropicale ont connu trois grandes phases : la collecte de très nombreux végétaux par les explorateurs et marins du Portugal (et d'ailleurs), la période de l'exploitation des ressources tropicales, et la période des plantations industrielles d'essences exotiques.

La première phase fut marquée dans un premier temps par un important transfert de matériel végétal des tropiques vers le Portugal et dans le sens inverse. Comme l'explique João de Barros (1552), "les Portugais emmènent avec eux toutes les semences, les plantes et les

1. Les divisions territoriales du Service forestier étaient les circonscriptions, les "régences" et les cantons.

2. En 1988, sur quelque 306 000 ha de terres boisées, environ 85 % appartenaient à des propriétaires privés, 12 % étaient des terres communales, et 3 % appartenaient à l'État.

autres choses avec lesquelles ils comptent s'établir". Les explorateurs et les naturalistes contribuèrent beaucoup au savoir botanique européen. Ainsi, par exemple, la *Flora Cochinchinensis* de João Loureiro, publiée en 1790 par l'Académie des sciences de Lisbonne, fut probablement la première flore tropicale parue dans le monde. Une collecte systématique des spécimens de la flore angolaise fut effectuée au XVIII^e siècle, grâce au parrainage octroyé par la Couronne portugaise pour des "voyages philosophiques" et la recherche "d'objets d'histoire naturelle" destinés au Cabinet royal d'Ajuda (Mendonça, 1961). Toutefois, la plupart des initiatives furent parrainées individuellement ou financées par des institutions académiques, comme dans le cas de la collection angolaise parrainée par le comte de Ficalho (1884).

Il convient également de mentionner les missions botaniques financées par la Commission cartographique créée en 1883, puis par l'institution qui lui succéda – le Conseil des missions coloniales de géographie et de recherche – chargé "d'entreprendre des études systématiques et organisées pour acquérir une connaissance scientifique des territoires tropicaux dans les domaines de la géologie, de la botanique, de la zoologie, de l'anthropologie et de l'ethnographie". Ses travaux ont surtout permis de développer les connaissances en botanique, en particulier depuis 1940, mais deux études importantes ont également été réalisées dans le domaine forestier – celles de Carvalho et coll. (1956) sur la Guinée-Bissau, et de Gomes (1950) sur le Timor oriental. Des initiatives des gouvernements locaux, telles que les études menées par Welwitsch (1853–61, cit. Hiern [1900]), Gomes et Sousa (1926) et Gossweiler (1953), jouèrent un rôle plus important pour le développement des connaissances des forêts des "territoires". En 1948, le Conseil fut remplacé par le Centre d'études botaniques.

La deuxième phase correspondit à l'exploitation du bois des forêts tropicales. En raison de la présence portugaise en Inde, du teck fut importé de ce pays à partir du XV^e siècle, et le Brésil devint un important fournisseur de bois d'œuvre à partir du XVII^e siècle. Malgré la très forte demande en bois pour la construction navale, l'exploitation des bois tropicaux demeura très réduite, sauf en ce qui concerne le "bois brésil" (*Caesalpinia echinata*), qui avait presque disparu au XIX^e siècle à la suite d'une forte demande pour la teinture des textiles. Néanmoins, l'occupation du Portugal par Napoléon, qui provoqua l'exil du roi et le transfert de la capitale portugaise au Brésil, engendra un goût pour l'ébénisterie en acajou (*Swietenia macrophylla*), et après la seconde guerre mondiale, pour les bois africains, dont surtout l'acajou d'Afrique (*Khaya* spp.) et *Entandrophragma* spp.

Cette reconnaissance de la valeur des bois tropicaux, et surtout des bois africains, mena à la création en 1948 du Laboratoire d'anatomie et de technologie du bois au sein du Conseil des missions coloniales de géographie et de recherche, puis en 1950 de la Commission des forêts tropicales, dont le domaine de compétence était vaste et qui comportait notamment une division d'économie forestière. Les activités du Laboratoire d'anatomie et de technologie du bois jouèrent un rôle plus important et produisirent des informations très utiles sur les caractéristiques des bois tropicaux (voir par exemple Ferreira, 1955, ou Orey et Sampayo, 1955–9).

Les études entreprises par les administrations

coloniales donnèrent généralement des résultats décevants. Bien que ces instances aient été chargées par la loi d'établir des cartes des formations forestières et d'élaborer des plans d'aménagement, leurs travaux portèrent surtout sur l'évaluation des ressources en bois et l'établissement de diamètres minimaux d'abattage, conduisant à des régimes d'écrouissage. Cette situation fut imputable à plusieurs facteurs, dont l'absence de formation forestière de niveau universitaire jusqu'en 1953, année de l'introduction d'une option d'études sur les forêts tropicales à la faculté forestière de l'université technique de Lisbonne (bien que cette option fût abandonnée en 1983). Les facultés d'agronomie et de foresterie des universités d'Angola et du Mozambique organisèrent très peu de recherches sur la gestion des forêts naturelles – la plupart de leurs travaux portant sur des essences exotiques destinées à la plantation. D'autres facteurs furent la faiblesse de l'enseignement dans les sections forestières (relevant des sections agronomiques), la prédominance des objectifs à court terme, et l'attitude des colons, pour qui les forêts représentaient le plus souvent un obstacle à l'expansion agricole. L'exploitation commerciale des bois tropicaux des colonies africaines atteignit son apogée pendant les 15 années précédant l'indépendance de ces nations en 1975.

La troisième phase, celle des plantations industrielles dans les colonies portugaises, commença au début des années 50, bien qu'un important programme de plantations sur les hautes terres angolaises et plusieurs stations forestières expérimentales régionales datent des années 30 (Queiroz, 1950). La Société des chemins de fer de Benguela installa par exemple des eucalyptus (*E. camaldulensis* et *E. saligna*) sur quelque 55 000 ha pour obtenir du combustible pour les trains. Des réseaux régionaux de stations expérimentales travaillant sur les essences exotiques, et en particulier sur les eucalyptus et les pins tropicaux, furent établis en Angola et au Mozambique, et le secteur privé participa au développement d'une importante industrie du bois fondée sur les plantations. Une exception à cette tendance fut la création, en 1953, dans une région reculée de l'Angola couverte de forêts humides à feuillage persistant, d'une station de recherche en foresterie tropicale qui fut abandonnée en 1960 après la réalisation de recherches utiles sur la formation et la structure des forêts (Henriques, 1968).

Un important corps de législation coloniale affecta la foresterie – et plus particulièrement le développement des institutions de recherche et de développement – dans les colonies africaines à partir des années 30. Bien que la législation ait souvent mis l'accent sur une gestion durable des forêts, les ressources allouées furent trop faibles pour permettre l'application des mesures juridiques prévues. Les législateurs coloniaux produisirent un plus gros impact dans le domaine de la conservation de la faune et de l'écologie, avec par exemple la création d'un Comité de coordination pour la protection de la nature dans chaque colonie.

3. STRUCTURE DES APPORTS D'AIDE

Le montant net de l'APD portugaise a atteint 308 millions de dollars US en 1994 et 271 millions de dollars

US en 1995, soit respectivement 0,35 % et 0,27 % du PNB (données statistiques du CAD, 1997). Environ 30 % de l'APD a été de l'aide multilatérale, dont la part a beaucoup augmenté par rapport aux années précédentes (où elle se situait aux environs de 20 %), ce qui s'explique surtout par un réaménagement de la dette extérieure.

La coopération du Portugal, appelée "Aide publique au développement" dans les statistiques, est concentrée sur ses cinq anciennes colonies africaines – les pays africains lusophones ou PALOP. Reconnue dès 1975 dans des déclarations de politique générale, la nécessité de tenir compte des besoins des PALOP a mené à la constitution, en 1966, de la "Communauté des pays lusophones". Ces pays ont absorbé 80 % de l'aide bilatérale portugaise en 1994 et plus de 90 % les années précédentes.

3.1 La structure et l'organisation de l'aide

La structure de l'aide portugaise est caractérisée par sa complexité et par le nombre des intervenants. Il existe essentiellement trois grandes catégories d'institutions qui s'occupent de l'aide. Il y a tout d'abord le ministère des Affaires étrangères, chargé de l'ensemble de la coopération, et trois organismes d'État, ou financés par l'État, qui traitent spécifiquement de questions touchant à la coopération :

- la *Comissão Interministerial para a Cooperação* (CIC – Commission interministérielle pour la coopération), qui conseille le gouvernement dans le domaine des politiques de coopération et s'efforce de coordonner les différentes politiques ministérielles et les efforts de planification, mais ne dispose pas de pouvoirs exécutifs ;
- l'*Instituto da Cooperação Portuguesa* (ICP – Institut de coopération portugaise), chargé surtout de la sélection des projets, des accords financiers, du suivi et de l'évaluation (bien qu'il sous-traite souvent ces tâches à d'autres structures d'État ou au secteur privé) et possédant des antennes dans les principaux pays bénéficiaires ; et
- le Fonds de coopération économique, une institution autonome mais financée en majeure partie par l'État, chargée de promouvoir la participation du secteur privé au programme d'aide.

D'autres institutions sont axées vers les pays tropicaux ou en développement et jouent un rôle important dans le programme de coopération, mais sans lui être exclusivement consacrées :

- l'Institut Camões (IC), qui relève du ministère des Affaires étrangères et vise la promotion de la culture et de la langue portugaises à l'étranger ;
- l'Institut de santé tropicale (IMT), chargé de la recherche sur les maladies tropicales, de la promotion de la politique portugaise de coopération dans le domaine de la santé, et du renforcement des institutions de santé dans les tropiques ; et
- l'*Instituto de Investigação Científica Tropical* (IICT – Institut de recherche scientifique tropicale), créé en 1982 pour remplacer les structures de recherche antérieures datant de la période coloniale. La recherche forestière tropicale incombe au *Centro de Estudos de Tecnologia Florestal* (CETF – Centre d'études de technologie forestière). Pourtant, la

capacité de recherche a souffert d'un mandat imprécis et d'un manque de continuité, pour avoir été placé sous la tutelle de trois différents ministères depuis 1982.

Les autres institutions ne sont pas investies d'une mission spécifique dans le domaine des recherches tropicales ou de la coopération, mais contribuent au programme d'aide de manière ponctuelle. Leur liste comprend tous les grands ministères, car chacun d'entre eux ou chaque secrétariat d'État affecte une partie de son budget à la coopération, généralement à la suite de demandes d'aide spécifiques (voir le tableau 1). Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche³ possède une division pour la coopération. Deux institutions au sein du Ministère qui jouent un rôle important pour la coopération forestière sont :

- La Direction générale des forêts, qui constitue officiellement le premier représentant du Portugal dans le domaine de l'aide forestière, a été une agence importante d'exécution pour des projets de la foresterie tropicale. Elle a participé à diverses commissions mixtes, apporté son appui à des PAFT, et organisé des actions de formation en matière de gestion forestière en Guinée-Bissau. Elle a également représenté le Portugal au sein de la Commission pour le développement durable, de l'OIBT, de la Convention sur la lutte contre la désertification et des opérations de mise en œuvre de l'*Agenda 21* ; et
- l'*Estação Florestal Nacional* (EFN – Station nationale [de recherche] forestière). Bien que le mandat de l'EFN touche avant tout à la recherche forestière au plan national, la foresterie tropicale est mentionnée dans sa définition et plusieurs de ses agents ont acquis dans les anciennes colonies une expérience des forêts tropicales. La station a contribué à certains projets par des recherches ou des conseils dans des domaines tels que l'écologie des forêts et des pâturages, la protection et la gestion des forêts, la sélection et le contrôle des espèces ou essences, et la dynamique forestière. On pourrait néanmoins avancer que ses activités de coopération, notamment dans le domaine de la formation, sont plus le fruit d'initiatives du personnel que d'actions de coopération prévues au niveau ministériel.

Le tableau 1 montre que la part du programme d'aide fournie par le ministère des Finances n'a cessé de croître de 1988 (43 %) à 1994 (74 %), tandis que celle du ministère des Affaires étrangères régressait de 39 % à 16 %. Ce tableau indique également les faibles parts du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche et de celui de l'Environnement. Toutefois, cette répartition du programme d'aide par ministère ne constitue pas un indicateur fiable de la répartition sectorielle puisque les deux principaux ministères concernés sont ceux des Finances et des Affaires étrangères. Le tableau 2 montre que la contribution du ministère de l'Éducation, par exemple, ne correspond pas du tout à l'importance relative de ce secteur dans la coopération. Les projets

3. Ce ministère a souvent changé de nom – il a longtemps été simplement le ministère de l'Agriculture (comprenant la foresterie), comme indiqué sur les publications officielles concernant l'aide.

Tableau 1 : Contribution des ministères au programme portugais de coopération (en %), 1989–94

Ministère & secrétariat d'État	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Affaires étrangères	39,3	34,3	27,2	20,6	21,4	16,3
Finances	42,9	5,0	62,3	68,2	65,8	74,3
Justice	0,9	0,4	0,2	0,4	0,4	0,5
Défense et affaires intérieures	0,6	1,3	1,2	1,0	1,9	1,4
Planification et administration territoriale	0,3	2,8	2,3	3,8	5,1	4,2
Travaux publics, transports & communications	1,7	0,2	1,1	0,1	0,2	—
Industrie et énergie	0,3	0,1	—	0,1	0,1	—
Agriculture, forêts et pêche	0,9	1,5	0,9	0,2	0,2	0,1
Emploi et sécurité sociale	2,1	1,7	1,3	0,8	0,8	0,6
Éducation	1,7	1,4	1,2	0,7	0,9	0,1
Santé	1,5	1,2	1,1	1,0	0,9	1,0
Commerce et tourisme	1,4	0,8	0,6	0,2	0,2	0,4
Environnement	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3	—
Jeunesse et communication sociale	2,5	2,7	0,2	2,4	0,8	0,1
Culture	0,7	0,7	0,1	0,1	0,4	0,3
Autres ministères et secrétariats d'État	0,3	0,6	0,2	0,3	0,6	0,7

(Source : ministère des Affaires étrangères, 1995)

Tableau 2 : Répartition de la coopération portugaise¹ par secteur (en %), 1991–4

	1991	1992	1993	1994
I – Infrastructures et services sociaux	68,8	67,8	63,4	64,0
• Investissements dans le secteur de l'éducation	46,07	46,26	35,55	38,19
• Santé	7,68	6,76	6,37	3,76
• Administration publique	4,47	4,26	16,05	17,46
• Autres services sociaux	10,53	10,54	5,44	4,54
II – Infrastructures et services économiques	4,2	9,5	5,2	15,1
• Transports et communications	3,41	8,62	3,71	12,19
• Énergie	0,25	0,63	1,49	1,64
• Autres infrastructures économiques	0,57	0,27	0,01	0,23
III – Secteurs de production	10,2	13,4	13,2	11,3
• Agriculture	3,67	3,41	2,23	2,18
• Industrie	1,54	1,06	4,40	2,39
• Construction	1,44	0,79	2,58	0,81
• Commerce et services bancaires	1,12	6,48	2,05	2,90
• Tourisme	2,14	1,56	1,93	3,04
• Autres	0,33	0,12	0,00	0,01
IV – Environnement	1,0	2,5	0,9	...
V- Aide alimentaire d'urgence	0,1	0,1	8,5	1,6
VI – Autres formes d'aide, non spécifiées	15,7	6,6	8,8	9,0

¹ L'aide publique au développement sans les apports financiers.

(Source : Ministère des Affaires étrangères, 1995)

forestiers sont classés dans les rubriques “agriculture” et “environnement”.

Les financements des actions de coopération menées ponctuellement par les ministères, notamment dans les domaines des forêts et de l’environnement, proviennent le plus souvent de comptes de “dépenses courantes”, ce qui rend difficile le repérage des activités et montants impliqués. D’autre part, divers acteurs dotés d’une autonomie financière interviennent en dehors des ministères, tels que des universités, des conseils municipaux ou des ONG. Souvent, les actions d’aide de ces organisations ne sont pas comptabilisées dans les statistiques officielles. Le fait que le système d’aide soit décentralisé (sur le plan institutionnel plutôt que géographique) et complexe sur le plan administratif⁴ rend toute ventilation sectorielle difficile.

L’évolution du système au niveau législatif, avec la création et la dissolution de diverses institutions d’aide, dont un ministère de la Coopération qui fut créé en 1975 mais dura moins d’un an, montre qu’un débat a lieu sur les mérites respectifs du système “horizontal” actuel et d’un système hiérarchique plus “vertical”. Un nouveau changement dans la structure de l’aide prévu pour 1997, avec l’affectation d’une ligne budgétaire de coopération pour chaque ministère au sein du budget de l’État, devrait améliorer la comptabilité et la coordination.

3.2 Les acteurs de la coopération

Bien qu’il n’existe aucun conseiller officiel dans le domaine de l’aide forestière, l’EFN, l’IICT et les universités réunissent une expertise considérable dans ce domaine. Dans le cas des 18 projets identifiés traitant de foresterie (voir la section 5), les principales institutions portugaises ayant participé à la fourniture de l’aide ont été l’EFN (8 projets), la Direction portugaise des forêts (4 projets), l’Institut agronomique de l’université technique de Lisbonne (2 projets), l’IICT (2 projets) ainsi que l’ICP, l’Institut de conservation de la nature et le ministère de l’Environnement (un projet chacun). Aucune société d’experts-conseils n’a été employée, bien que des consultants jouent un rôle dans d’autres secteurs de la coopération et que des sociétés portugaises aient participé à quelques grands programmes forestiers de la CE, notamment au Brésil et en Guinée-Conakry.

La gestion et le suivi des projets sont effectués dans le pays par des agents de la division de l’Agriculture de l’ICP dans le cas des projets financés par l’ICP, et par le chef de la division de la Coopération dans le cas des projets financés par le ministère de l’Agriculture.

Au Portugal, les ONG n’ont pas joué de rôle important ni produit de gros impact sur l’aide fournie dans les domaines des forêts et de l’environnement. Elles ont reçu relativement peu d’incitations de l’État, sous la forme par exemple de dons ou de subventions, susceptibles de les encourager à travailler dans le domaine de la foresterie tropicale. Les projets entrepris par les ONG portugaises ont tendance à être axés sur la santé, l’éducation, et d’autres services sociaux.

4. Le système de comptabilité de l’État est fondé sur des “postes de dépenses” plutôt que sur des projets, si bien qu’il est difficile de déterminer les dépenses par projet.

3.3 Initiatives multilatérales dans le domaine forestier

Bien que le Portugal soit bien représenté au sein de divers forums internationaux et qu’il contribue régulièrement à des institutions telles que le FEM, le Fonds commun du PNUD pour les PALOP, la SADC ou l’UNESCO, il ne semble pas qu’il ait contribué à des actions spécifiquement forestières, si ce n’est en juin 1996 par sa participation avec la FAO, le Cap-Vert et le Sénégal à une “Réunion d’experts sur la désertification, la réhabilitation et le reboisement des terres dégradées”, liée à la Convention sur la lutte contre la désertification.

4. LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE FORESTIER

4.1 Priorités sectorielles

Selon le principal énoncé des grandes orientations de l’aide (MNE, 1995), les grands objectifs de la coopération sont :

- la promotion de la paix et la résolution des conflits par le dialogue ;
- la consolidation de la démocratie et le renforcement du système juridique et du respect des droits de l’homme ;
- la recherche d’un développement durable et participatif ;
- l’intégration progressive des pays en développement à l’économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté, particulièrement dans les PALOP.

Ces priorités sont influencées par la participation du Portugal à divers forums multilatéraux, telles que les discussions sur la Convention de Lomé au sein de l’UE, le CAD et différentes institutions de Bretton Woods.

Une grande importance est attachée au renforcement des structures administratives et économiques ou des capacités institutionnelles permettant aux pays récipiendaires d’entreprendre un processus de développement durable. Selon une analyse récente de la coopération portugaise (Ribeiro, 1995), la priorité a été accordée à trois grands domaines : l’amélioration de la base des ressources humaines pour un développement durable, la coopération axée sur l’esprit d’entreprise, et la coopération militaire.

La priorité accordée à l’appui institutionnel, surtout dans le domaine des ressources humaines, pour consolider les fondements du développement apparaît dans les statistiques de l’aide. Le tableau 2 montre que la coopération a concerné beaucoup plus les infrastructures et services sociaux, notamment dans le secteur de l’éducation, que le secteur “productif”. La catégorie de l’agriculture, qui comprend la foresterie, a perdu de son importance relative dans ce secteur pendant la période 1991–4 : elle est passée du 1^{er} rang en 1991, avec 3,7 % du volume total de la coopération, au 4^e rang en 1994, avec 2,2 % du total.

4.2 La “politique” de foresterie tropicale

Les priorités de la coopération en faveur du secteur

agricole ont correspondu aux priorités générales, la plupart des actions étant axées sur le développement des capacités humaines et institutionnelles, et en particulier sur la formation et sur une assistance technique en appui au renforcement institutionnel. Dans un premier temps, c'est la coopération technique à long terme qui avait été privilégiée dans le programme d'aide portugais, mais une réorientation a été effectuée en faveur de missions et bourses d'études à court terme, en raison des effets de dépendance possibles.

Aucun énoncé des orientations de foresterie tropicale n'a été diffusé, hormis quelques déclarations ponctuelles lors de visites de ministres portugais de l'agriculture en Afrique. Au cours d'une réunion des ministres de l'agriculture du Portugal et des PALOP, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité ont été jugées très importantes mais il a été estimé que l'aide fournie et la planification des actions étaient insuffisantes. Le Portugal a reconnu la nécessité d'actions systématiques et coordonnées avec celles de ses partenaires dans le domaine des forêts tropicales, et il s'est engagé à appuyer les processus des PAFT. Pour développer les efforts de consultation et de coordination, les ministres ont convenu du besoin de se réunir annuellement et d'adopter une démarche concertée pour la mise en œuvre des actions forestières relevant de l'*Agenda 21* (PV de la première réunion des ministres des pays lusophones, Luanda, les 16–17 mars 1994). Au cours d'une mission en Guinée-Bissau, le ministre portugais de l'Agriculture a également mentionné l'importance des forêts tropicales et fait part du désir du Portugal d'aider la Direction des forêts de la Guinée-Bissau à formuler son PAFT (déclaration du Secrétaire d'État pour l'Agriculture en Guinée-Bissau, les 6–10 mai 1991).

4.3 Raisons de la faible priorité accordée à la foresterie tropicale

Selon les données sur les projets identifiés comme traitant de la foresterie tropicale indiqués à la section 5, on peut estimer que les engagements moyens annuels en faveur de projets forestiers se sont montés à 420 000 dollars entre 1989 et 1996, ce qui ne représente qu'environ 0,2 % de la coopération bilatérale. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la nature relativement ponctuelle des activités de coopération dans le domaine forestier, et la faible importance accordée à la foresterie dans le programme d'aide portugais. L'auteur principal suggère la liste suivante :

- une tendance à adopter un point de vue à court terme en raison d'une histoire relativement récente d'instabilité économique et politique ;
- les difficultés institutionnelles, sociales et politiques liées à la promotion de la foresterie dans les deux plus importantes anciennes colonies du Portugal – l'Angola et le Mozambique – en raison de guerres civiles prolongées ;
- la consolidation relativement récente (à partir des années 80) des relations politiques et institutionnelles avec les PALOP ;
- une coupure de 10 ans dans l'enseignement de la foresterie tropicale au Portugal, et le manque de recherches appropriées dans ce domaine, avec

notamment peu de rapports avec des organismes tels que le CIFOR, l'OIBT, etc. ;

- le volume relativement faible du commerce des bois tropicaux, qui a néanmoins tendance à se développer ;
- le manque de bonnes informations sur les problèmes sectoriels rencontrés dans les PALOP, dont il faudrait tenir compte pour l'élaboration d'une politique ;
- l'absence de débat éclairé, en raison du manque d'information et de mécanismes appropriés pour des discussions sur les politiques, par exemple entre les responsables des négociations sur les apports d'aide et les institutions du secteur forestier.

Il semble que la faiblesse qualitative et quantitative de l'aide fournie par le Portugal dans le domaine forestier puisse s'expliquer surtout par deux facteurs particulièrement importants. Tout d'abord, les "causes profondes" de la déforestation dans les tropiques furent examinées au cours d'une série de discussions stratégiques entre des responsables de la coopération, des universitaires, et des membres d'ONG dans le cadre des préparatifs de la CNUED. À la suite d'une analyse de plusieurs études de cas⁵, l'une des conclusions dégagées fut que le déboisement était lié plus à des problèmes agricoles et aux faiblesses des capacités institutionnelles des États, notamment dans le domaine des statuts fonciers, qu'aux politiques et problèmes du secteur forestier.

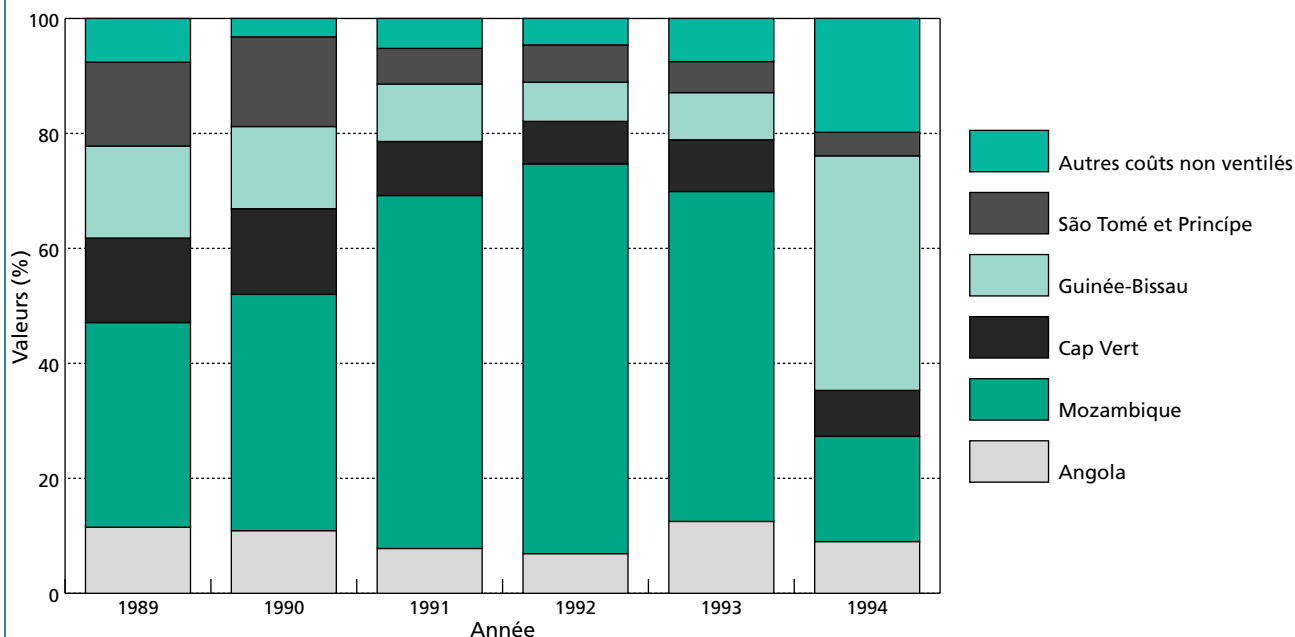
Cette conclusion risque d'expliquer en partie l'absence quasi-complète d'activités essentiellement forestières dans les projets financés, dans des domaines tels que la gestion durable des forêts, les actions de reboisement, l'agroforesterie ou même la conservation "défensive" de la biodiversité. La plupart des projets "forestiers" ont touché au renforcement institutionnel ou au développement des ressources humaines, conformément à la tendance générale de la coopération. Néanmoins, les déclarations de principe présentées lors des réunions en Afrique mentionnées plus haut impliquent l'acceptation des principes énoncés dans les PAFT, comme par exemple la nécessité de fournir des aides couvrant les aspects environnementaux et sociaux de la foresterie tropicale.

Un deuxième facteur important aura été la dissémination des responsabilités sectorielles à l'échelle nationale : les forêts productives relèvent du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche ; les aspects touchant à la conservation et aux parcs nationaux relèvent du ministère de l'Environnement ; et la lutte contre les feux de forêt incombe au ministère de l'Intérieur. L'absence d'un "maître d'œuvre" bien défini pour la foresterie au Portugal a peut-être affecté le front tropical.

4.4 Priorités géographiques

Comme nous l'avons déjà indiqué, les apports d'aide engagés par le Portugal sont très fortement concentrés sur les PALOP. La proportion du programme d'aide destinée aux autres pays, dont surtout le Brésil, la Chine, la Tanzanie, le Maroc, la Tunisie et l'Argentine, a augmenté, mais elle ne représentait encore que 20 % de

5. Aucun compte-rendu de ces discussions n'est disponible ; la thèse indiquée ici est fondée sur les souvenirs de l'auteur principal.

Figure 1 : Répartition des apports d'aide entre les cinq PALOP

(Source : Ministère des Affaires étrangères, 1995)

l'aide bilatérale en 1994. La figure 1 montre que l'importance relative de chaque PALOP a beaucoup fluctué d'une année à l'autre. Le Mozambique, par exemple, a été le plus important bénéficiaire pendant la période 1989-93, et il a absorbé entre 1991 et 1993 quelque 60 % ou plus de l'aide destinée aux PALOP, mais sa part est tombée à moins de 20 % en 1994, tandis que celle de la Guinée-Bissau passait de 15 % ou moins (avec seulement environ 8 % en 1993) à 40 % des ressources allouées aux PALOP.

En ce qui concerne le secteur agricole, la situation est toutefois assez différente : en 1993 et 1994 le plus gros volume d'aide est allé à l'Angola, suivi de la Guinée-Bissau, et du Mozambique en quatrième position seulement. Ainsi le classement des affectations par pays pour la foresterie ne correspond pas à celui de l'ensemble de la coopération.

5. TYPE ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS FINANCÉS

En raison de la complexité de la structure de l'aide, il s'est avéré difficile d'obtenir une liste complète des projets. Depuis 1989, seuls 18 projets "forestiers" ont pu être identifiés. Comme le montre le tableau 3, la plupart des projets ont été financés dans un pays – la Guinée-Bissau –, et deux autres – le Mozambique et l'Angola – ont bénéficié d'activités de formation relativement modestes dues à des initiatives personnelles du personnel de l'EFN.

Comme le montre le tableau 3, la plupart des projets ont porté sur un renforcement institutionnel par le développement des ressources humaines, conformément à la stratégie générale de coopération. Les autres projets ont été plurisectoriels, ou ont porté sur des activités de recherche, de développement de l'industrie forestière et, dans un cas, de conservation de la biodiversité. La plupart des projets ont eu un coût très modeste – dans la

mesure où ce montant a pu être estimé –, à l'exception d'un projet de développement des capacités de recherche en Guinée-Bissau. Néanmoins, les coûts indiqués au tableau 3 sont inférieurs aux coûts réels. Dans le cas des actions de formation, par exemple, les coûts présentés représentent uniquement la valeur "directe" des bourses.

Les actions de formation forestière entreprises par l'EFN ont couvert, entre autres, la dendrométrie, l'apiculture, la fiscalité, l'informatique pour le contrôle des récoltes, les principes d'une politique forestière, la protection des forêts, les statistiques forestières, l'hydrobiologie et la gestion de l'eau douce, et les isozymes dans les travaux d'amélioration des essences forestières. Les bourses pour des études au Portugal sont généralement octroyées par l'ICP.

6. RECHERCHE ET FORMATION

Plusieurs institutions portugaises possèdent une capacité de recherche forestière et emploient des experts possédant une expérience des milieux tropicaux :

- l'EFN (voir la section 3) mène des recherches dans les domaines des sciences forestières, de la science et de la technologie du bois, de l'écologie et de la protection des forêts, et de la gestion des ressources naturelles ;
- le CETF (voir la section 3) est spécialisé dans la technologie du bois, et notamment dans la chimie et l'anatomie ;
- le département forestier de l'université de Trás-os-Montes et Alto Douro entreprend des recherches dans le domaine de la sélection des essences et de la détermination des caractéristiques des bois, mais n'effectue pas de travaux réguliers dans le domaine tropical ;
- le département d'exploitation forestière de l'école agricole supérieure de Coimbra est spécialisé dans la gestion des forêts, l'économie forestière et les politiques fiscales ;

Tableau 3 : Répartition par pays, description, classification et valeur estimée (engagements) des projets portugais de foresterie tropicale, 1989–96

PAYS	DESCRIPTION DU PROJET	TYPE	DURÉE (code EU)	ENGAGEMENT en milliers de \$ US
Guinée-Bissau	Analyse de l'industrie (dans le cadre du PAFT)	10	1996	480
Guinée-Bissau	Uniformes pour gardes forestiers	10	1995	19
Guinée-Bissau	Zonage et gestion des lagunes	30	1995	32
Guinée-Bissau	Appui à un projet de recherche sur les anacardiés	50	1990–6	69
Guinée-Bissau	Enrichissement de jachères/sols dans les systèmes agraires	50	1993–6	77
Guinée-Bissau	Rech. arbres fruit./hort. infrastr./développement	60/50	1989–96	> 2 244
Guinée-Bissau	Formation forestière	60	1995	9,7
Guinée-Bissau	Évaluation de l'Institut de recherche agricole	60	1996	8,5
Guinée-Bissau	Formation forestière	60	1989–96	22
Guinée-Bissau	Formation forestière	60	1996	2,7
Mozambique	Formation forestière	60	1996	5,8
Mozambique	Formation forestière	60	1996	1,1
Mozambique	Échange/formation de personnel forestier	60	1997 (prévu)	16
Angola	Formation forestière	60	1990	14
Angola	Formation forestière	60	1996	2,7
Cap-Vert	Appui à l'enseignement agroforestier	60	1993–6	288
Cap-Vert	Cartographie et zonage	60/70	1990–3	97
São Tomé & Príncipe	Formation forestière	70	1996	5,5

Codes de l'UE : 10 Industrie forestière
 30 Conservation et protection des ressources naturelles
 50 Projets de recherche
 60 Renforcement institutionnel
 70 Projet intersectoriel

- le laboratoire de génie civil de Lisbonne est bien équipé pour mener des recherches sur les propriétés physiques et mécaniques des bois, et il a coopéré avec des laboratoires du même type dans les PALOP.

Le Portugal n'a pas participé de manière active au système du GCRAI, et l'absence de contacts actifs avec le CIFOR, par exemple, risque d'avoir affaibli sa base de connaissances pour des interventions sectorielles efficaces. En ce qui concerne la formation, les activités de l'EFN et de la Direction générale des forêts ont déjà été mentionnées. Parmi les autres acteurs importants dans le domaine de la formation forestière au Portugal figurent :

- le département forestier de l'Institut supérieur d'agronomie de l'université technique de Lisbonne, qui organise des modules d'enseignement pour une licence en agroforesterie au Cap-Vert, et après une interruption de 10 ans, prévoit de redémarrer une formation en foresterie tropicale ; et
- l'école supérieure d'agriculture de Coimbra, qui organise une licence en gestion forestière et, comme l'EFN, a formé des forestiers africains.

7. LA MÉTHODOLOGIE DU CYCLE DES PROJETS

7.1 Identification et examen préalable des projets

L'identification de projets dans les PALOP passe par des demandes de financement ou des sollicitations émanant d'institutions gouvernementales. Ces demandes sont présentées à des commissions mixtes qui se réunissent chaque année sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères de chaque pays. Les commissions mixtes évaluent les demandes et les convertissent en propositions de projet contenant des objectifs, un justificatif, et une description des ressources requises. Il s'agit donc essentiellement d'un processus réactif dans le cadre duquel il n'est guère prévu d'influer sur les priorités stratégiques nationales – tout du moins dans le cas de la foresterie. Cette situation est peut-être liée au fait que les commissions mixtes ne comptent pas de conseiller dans le domaine des forêts ni de l'environnement.

Le projet est ensuite soumis pour approbation au ministère des Affaires étrangères. En règle générale, l'examen préalable et la conception des projets s'effectuent par "l'approche intégrée" décrite dans le manuel de

gestion du cycle des projets publié par la CE en 1993, une approche qui inclut l'utilisation du cadre logique. Dans le cas des projets forestiers, des conseils techniques sont obtenus des diverses institutions possédant des compétences dans le domaine de la foresterie tropicale, soit surtout l'EFN et le CETF (voir la section 3), mais aussi d'autres détenant des connaissances moins spécialisées. En ce qui concerne les demandes de formation forestière, l'EFN étudie la faisabilité des actions en étudiant les financements requis, en évaluant le candidat et le département où la formation pourrait être effectuée, etc ...

7.2 Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation se limitent le plus souvent à des rapports établis par la mission du projet, par un responsable de l'ICP ou par le chef de la Division de la coopération du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la pêche. Les commentaires trouvés dans ces rapports ont été du type : "mission accomplie conformément aux objectifs", "appui inadéquat de la part des institutions locales", ou "financement insuffisant" ... Les critiques les plus fréquentes ont eu trait à deux aspects :

- le manque de possibilités de présenter un bilan à la suite de missions ;
- la faiblesse du suivi après les missions (il est souvent présumé qu'une fois qu'un rapport a été soumis, concernant le renforcement institutionnel par exemple, les PALOP auront les capacités requises pour appliquer les recommandations).

Le recours à une évaluation externe n'a été mentionné que dans un seul cas – un projet de renforcement institutionnel en Guinée-Bissau.

8. EXAMEN DE PROJET

8.1 Le projet d'appui à l'industrie forestière en Guinée-Bissau

Ce programme d'une durée prévue de deux ans a représenté la principale contribution du Portugal au PAFT de la Guinée-Bissau, avec un engagement estimé à 480 000 dollars US (en 1996). Les organisations partenaires devaient être les ministères du Commerce, de l'Industrie, et du Développement rural et de l'Agriculture (Direction générale des forêts et de la faune). Le projet avait pour objectif général de traiter certains des plus gros problèmes du secteur forestier de la Guinée Bissau, tels que ceux liés à la surexploitation des essences primaires, l'entretien des équipements de sciage, et la qualité des produits finis en bois. Ses objectifs spécifiques étaient la présentation de plans pour la restructuration des industries forestières viables et l'abandon des filières non viables; la réduction des pressions sur les essences principales par l'accroissement de la valeur (du bois transformé) des essences secondaires; la formation d'agents nationaux aux opérations de sciage; et la création d'une association professionnelle d'exploitants forestiers et d'opérateurs de scieries destinée à améliorer l'efficacité de l'industrie pendant une phase de modernisation et de privatisation, et à faciliter la consultation avec le gouvernement, notamment sur les questions commerciales.

Parmi les principales activités prévues devaient figurer un examen financier et technique de toutes les industries forestières; des tests sur les possibilités d'exploitation des essences secondaires pour la fabrication de contreplaqué et d'autres études technologiques (à mener au Portugal); des études de faisabilité technique et économique; une étude des débouchés à l'exportation pour des produits ligneux de haute valeur; et des stages de formation professionnelle en alternance portant sur les travaux de scierie et de menuiserie. Ces formations auraient été organisées au Portugal, au Brésil et dans le pays partenaire. L'assistance technique portugaise aurait constitué une composante importante de ce projet, avec diverses missions en Guinée-Bissau et une autre en Afrique occidentale, des études de marché, et une analyse en laboratoire des essences secondaires. La principale contribution de la Guinée Bissau aurait été la mise à disposition d'un diplômé universitaire, qui une fois formé aurait assuré un suivi technique.

Toutefois, ce projet fut compromis par le fait que la contribution attendue de la CE ne se matérialisa pas (la Guinée Bissau n'ayant pas inclus le projet parmi ses priorités lors des négociations de la Convention de Lomé). Le Portugal dépensa ainsi 48 000 dollars en 1996 pour deux missions exploratoires d'identification des problèmes et de conception du projet, mais n'a réservé que 26 000 dollars pour ce projet en 1997.

9. CONCLUSION

Le programme d'aide du Portugal est axé essentiellement sur les cinq pays africains lusophones, qui ont absorbé 80 % de l'aide bilatérale en 1994. En raison du grand nombre des intervenants, et de l'absence d'un organe central au sein du dispositif de coopération pour la coordination et les prises de décision, le système est souple mais la coordination, l'efficacité et l'évaluation des actions risquent d'être entravées, et l'élaboration de politiques d'aide cohérentes est rendue difficile. Les activités de coopération entreprises par les différents ministères – surtout dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de l'environnement – sont souvent ponctuelles et comptabilisées dans les budget en tant que "dépenses courantes". Il s'avère donc difficile de rendre compte de leurs vraies valeurs.

La foresterie a fait l'objet d'une priorité faible dans le programme d'aide du Portugal. On peut estimer que les engagements d'aide en faveur de la foresterie n'ont représenté qu'environ 0,2 % du montant moyen de l'aide bilatérale ces dernières années. Une raison possible est la conviction que les facteurs extra-sectoriels qui contribuent au déboisement sont plus importantes que les causes sectorielles; ainsi, l'une des conclusions d'une réunion de préparation de la CNUED fut qu'il serait plus utile de réorienter les efforts déployés pour contrer le déboisement vers des améliorations du secteur agricole. Une autre raison possible a été l'absence d'un "maître d'œuvre" institutionnel bien défini au plan national pour la foresterie.

Les grandes priorités de l'aide forestière – telles qu'indiquées par la nature des projets financés plutôt que par un énoncé des orientations – ont été le renforcement institutionnel et le développement des ressources humaines, conformément aux priorités

globales de l'aide. Des domaines tels que la protection des forêts, le reboisement, ou la gestion des forêts naturelles n'ont fait l'objet que d'actions insignifiantes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barros, João de (1552) Ásia, 1^{er} décembre.
- Boxer, C. R., (1969) *The Portuguese Seaborne Empire, 1415–1825* (L'empire maritime portugais, 1415–1825). Hutchinson, Londres.
- Brouwer, R., (1993) *Planting Power. The Afforestation of the Commons and the State Formation in Portugal* (Le pouvoir d'actions de plantation. Le reboisement des terres communales et la formation de l'État au Portugal). CIP-Gegevens Koninklijke Bibliotheek, La Haye.
- Carvalho, J. A., Tavares de et Nunes, F. J., Pereira S. F (1956) *Contribuição para o Estudo do Problema Florestal da Guiné Portuguesa* (Contribution à une étude du problème forestier de la Guinée portugaise). Estudos Ensaio e Documentos XXX. Junta de Investigações do Ultramar, Lisbonne.
- Devy-Vareta, N., (1985) Para uma geografia histórica da floresta portuguesa, as matas mediavais e a "Coutada Velha" do Rei. *Rev. da Fac. de Letras – Geografia*, série I, vol. 1: 47–67.
- Ferreirinha, M. P., (1955) Catálogo das Madeiras de Moçambique (Catalogue des bois de Mozambique). Memórias, Série Botânica I, JIU, Lisbonne.
- Ficalho, conde de (1884) *Plantas Úteis da África Portuguesa*. Imprimerie nationale, Lisbonne.
- Gomes et Sousa, A., (1926) A Região Florestal da Ganda, *Boletim dos Serviços de Agricultura de Angola*, Luanda.
- Gomes, Rui Cinatti V. M., (1950) *Reconhecimento Preliminar das Formações Florestais no Timor Português*. Estudos Ensaio e Documentos V. Junta de Investigações do Ultramar, Lisbonne.
- Gossweiler, J., (1953) *Flora Exótica de Angola* (Flore exotique angolaise), Luanda.
- Henriques, Cristóvão José (1968) Acerca da regeneração natural da floresta densa húmida (Maiombe, Angola). Um caso de inventariação. Sua análise. Garcia de Orta. Vol. 16, n° 4. Lisbonne.
- Hiern, W. P., (1900) *Catalogue of the african plants collected by Dr. Friedrich Welwitsch* (Catalogue des plantes africaines recueillies par Friedrich Welwitsch).
- Mendonça, J. da Costa (1961) *75 Anos de Actividade na Arborização das Serras*. Ministério de l'Economie, secrétariat d'État à l'Agriculture, DGSFA, Lisbonne.
- Ministère portugais du commerce extérieur (MNE) (1995) *Portugal. Dez Anos de Política de Cooperação* (Le Portugal – Dix ans de politique de coopération), ministère du Commerce extérieur, Lisbonne.
- Neves, C. M. Baeta (1978) *História Florestal, Aquícola e Cinegética*, en cinq volumes, ministère de l'Agriculture, Lisbonne.
- Neiva Vieira, J. A., (1990) Portugal, país de florestas! E que sabemos nós da Nossa História Florestal (Portugal, pays de forêts! Et que savons-nous de notre histoire forestière?), DGF-Informação 4: 23–7.
- Neiva Vieira, J. A., (1991) Arborização e desarborização em Portugal (Boisement et reboisement au Portugal). *Revista da Ordem dos Engenheiros*. Lisbonne, 55:4–18.
- Orey, J. D. Sampayo, (1955–59) Essências Florestais da Guiné Portuguesa (Essences forestières de la Guinée portugaise). N° 1–18. JIU, Lisbonne.
- Queiroz, Jorge de Barro R., (1950) Ensaio sobre a cultura dos pinheiros no Planalto da Huila. Sociedade de Ciências Agronómicas de Portugal, Delegação de Angola, sept. *Agronomia Angolana*.
- Ribeiro, Mário (1995) Tendências e Novos Protagonistas da Cooperação Portuguesa (Tendances et nouveaux protagonistes de la coopération portugaise), 9 p. Dans: Uma Política de Cooperação para o Desenvolvimento. Debate e Propostas. Instituto de Estudos para o Desenvolvimento, Lisbonne.

CONTACTS CLÉS

Les ambassades du Portugal devraient constituer les principaux points de contact.

Instituto de Cooperaço Portuguesa
Av. da Liberdade, 192–2
1250 Lisboa
Tél.: +351 1 356 2031

Secrétariat d'État des Affaires étrangères et coopération
Ministério dos Negócios Estrangeiros
Palácio das Necessidades
Largo do Rivas
1350 Lisboa
Tél.: +351 1 396 5041

Gabinete de Planeamento e Cooperação para o Desenvolvimento
Ministério de Agricultura
Av. R. Padre Antonio Vieira N° 1
1070 Lisboa
Tél.: +351 1 3819300
Fax: +351 1 3876635

Direcção Geral das Florestas
Av. João Crisóstomo 26–28
1 000 Lisboa
Tél.: +351 1 315 6132/8
Fax: +351 1 312 4987

Estação Florestal Nacional (EFN)
Rua do Borja n° 2
1 350 Lisboa
Tél.: +351 1 397 601661
Fax: +351 1 397 3163
site: <http://www.imporlivro.pt/efn>

SIGLES ET ACRONYMES

CETF	Centro de Estudos de Tecnologia Florestal (Centre d'études des technologies forestières)
CIC	Comissão Interministerial para a Cooperação (Commission interministérielle pour la coopération)
CIFOR	Centre international pour la recherche forestière
EFN	Estação Florestal Nacional (Station nationale de recherche forestière)
Es	Escudos
FAO	Food and Agriculture Organization of the UN (Organisation (des Nations unies) pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FEM	Fonds pour l'Environnement mondial
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
IC	Institut Camões
ICP	Instituto da Cooperação Portuguesa (Institut de coopération portugaise)
IICT	Instituto de Investigação Científica Tropical (Institut de recherche scientifique tropicale)
IMT	Institut de santé tropical
MNE	Ministério dos Negócios Estrangeiros (Ministère portugais du commerce extérieur)
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PAFT	Programme d'action pour les forêts tropicales
PALOP	Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa (pays africains de langue officielle portugaise)
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SADC	Southern African Development Council
UE	Union européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les personnes qui leur ont accordé des entretiens pour la rédaction de ce chapitre, dont : Dr. Teresa Quilhó, Centro de Tecnologia Florestal Tropical (CETF), IICT ; Eng. Álvaro Soares de Melo, Divisão de Relações Bilaterais, Ministéria da Agricultura ; Eng. Eugénia Rocha, division de la formation professionnelle, EFN ; Eng. Jacinto Carriço, Divisão de Relações Bilaterais, Ministéria da Agricultura ; Eng. Maria Manuela Pedrosa, Cooperação Bilateral, Direcção Geral dos Serviços Florestais ; Eng. Nuno Sousa Costa, Département des ressources naturelles (apiculture), EFN ; Prof. Dr. Angelo de Oliveira, Silviculture, Departamento de Engenharia Florestal de l'Instituto Superior de Agronomia ; Prof. Dr. Augusto Correia, Departamento de Agronomia Tropical, Instituto Superior de Agronomia ; Prof. Dr. Belo Moreira, Departamento de Economia Agrária, Instituto Superior de Agronomia ; Prof. Dr. Carlos Pacheco Marques, Departamento Florestal, Universidade de Trás os Montes e Alto Douro, Vila Real ; Prof. Dr. Fernando Páscoa, Departamento de Exploração Florestal, Escola Superior Agrária, Coimbra ; et Prof. Dr. Ilídio Moreira, Centro de Botânica, Instituto de Investigação Tropical, IICT.

Note concernant les monnaies : le 1^{er} septembre 1997, 1 dollar US valait 183.54 Es.